

## Séance du 12 Octobre 1935

L'an mil neuf cent trente-cinq, le douze octobre  
à 21 h., le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau, s'est réuni  
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger  
de Lassus, Maire.

Présents : M. M. Bouché, Marriagot, Birabent, Seillay,  
Castet, Labayle, Grard, Beyret, Grysseur, Aquin, Bondoumet,  
Suberbielle.

absents : M. M. Blanchard, Eychenne, Dorbessan,  
Ladère, Vallet, Giraudon, Barone

114  
Démission Labat  
Lieutenant des Sapeurs-Pompiers

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Labat Henri donnant sa démission de Lieutenant des Sapeurs-Pompiers.

M. Boudoumet qui fait partie du Conseil d'Administration des Sapeurs-Pompiers, propose le sergent Jean St Blancat en remplacement de M. Labat.

Le conseil Municipal donne son approbation à cette proposition.

Diminution du prix du gaz  
Décret-lois 16 juil.-8 Août 1931

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des entretiens qu'il a eues avec le service des Mines pour arriver à fixer le quantum de l'abattement des prix que doit consentir à ses usagers la Compagnie Électricité et Gaz des Pyrénées, en vertu des décrets des 16 Juillet et 8 Août 1931. M. l'Ingénieur Fréneau est spécialement désigné pour étudier la question et arrêter, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal, avec la dite Société, le montant de la diminution du prix du gaz, ainsi que pour obtenir l'amélioration de la qualité du gaz.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Vallet rapporteur de la Commission Eau et Éclairage. Celui-ci s'inquiète contre les négligences et la mauvaise fabrication du gaz ; les abonnés font de nombreuses et justes réclamations à la Société Électricité et Gaz des Pyrénées qui doit remédier à cet état des choses.

M. Labayle demande quelques obligations explicatives sur les obligations auxquelles est tenue de se conformer la Société. M. le Maire donne quelques précisions à ce sujet et informe le Conseil que il se propose de se rendre à Toulouse avec deux membres de la Commission : M. M. Vallet et Marrebot pour s'entretenir de cette question avec M. Fréneau ingénieur des Mines.

M. Vallet demande encore qu'il soit pris des mesures contre le vagabondage des chiens qui hurlent dans les rues, la nuit.

Il signale aussi le manque d'éclairage fréquent, place Lafayette, d'une lanterne qu'il estime devoir être protégée d'un globe.

La demande est prise en considération.

Immeuble Béjins

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la réponse de M. le Docteur Béjins au sujet de la demande d'achat qui lui a été faite, de son immeuble pour l'usage d'une Mairie. Écouterant à cette vente, M. Béjins demande que le Conseil lui fasse une offre. Le Conseil apprend avec plaisir la décision de M. Béjins mais se déclare assez embarrassé pour fixer lui-même le prix d'achat. Il prie M. le Maire de vouloir bien en informer M. Béjins en lui demandant de faire estimer lui-même son immeuble.

Terrain Quie

Section est ensuite donnée d'une lettre de M. Quie au sujet de la vente de son terrain sis rue des Tyménies. Il en fixe le dernier prix à 80.000 francs. - Le prix étant trouvé trop élevé, il est passé à une autre question.

Projet d'éclairage du boulevard

Communication est faite d'un devis établi par pour l'éclairage du boulevard Bertrand de Tassus. Ce devis s'élèvant à la somme de 60.250 francs, est également jugé très élevé et ne prend, pour le moment, aucune décision à ce sujet.

Reclamation Lafforgue au sujet de la construction du pont sur le canal de fuite

M. Lucien Lafforgue propriétaire aux Graviers fait connaître par une lettre adressée à M. le Maire, qu'il a dû procéder d'urgence à la reconstruction du pont établi sur le canal de fuite de l'usine. La commune de Montrejeau ayant une servitude de passage sur ce pont, M. Lafforgue demande une participation à la ville dans les frais de réfection de ce pont.

Le Conseil Municipal, reconnaissant le bien-fondé de cette demande à l'unanimité, décide d'accorder à M. Lafforgue la somme de trois cent francs pour l'aider à la reconstruction du pont sur le canal de fuite de l'usine. Sit que cette somme sera prise sur l'article 112, Dépenses imprévues.

Reclamation au sujet de l'éclairage de la place du Jourail

M. le Maire lit une lettre du gérant du Royal Cinema faisant remarquer l'obscurité de la place du Jourail qui ne possède aucune lampe électrique et le danger que fait courir cette obscurité aux personnes qui sortent de son établissement à une heure avancée de la nuit.

Le Conseil Municipal, reconnaît aussi le bien-fondé de ces observations ; M. le Maire charge la Commission de se rendre sur les lieux pour fixer un emplacement judicieux d'une lampe à installer sur cette place.

La fête de l'Armistice tombant cette année un lundi, il est décidé qu'elle sera célébrée le dimanche 10 novembre.

Il est également décidé que la Commission des travaux se rendra le mercredi 16 octobre, à 10 heures, sur les lieux pour examiner le terrain proposé pour le dépôt des ordures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée.

Réuni en comité secret, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'assistance aux veillards, infirmes et incurables introduites par Marie Françoise Cantaloup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23:45

*Jeanne J. Pallez  
J. Blasot  
C. Briand  
M. Bourdet  
G. Gougeon  
C. Violent  
Roger de Latour  
Lafert*